

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24217
---	--	----------------------------

SEANCE du : 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 décembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS <i>à partir de 19h40</i>	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSÉAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN
Anne ROUX, pouvoir à Pascale FERCHAUD	Stéphanie FILLON, pouvoir à Yannick CHARRIER	Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN
Florence BAZZOLI	Philippe ROBIN	Bruno COTHOUIS, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX jusqu'à 19h40

Secrétaire de séance : Bérangère BAZANTAY, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : schéma directeur d'aménagement lumières (SDAL)

Yannick CHARRIER présente le dossier.

La commune de Bressuire est dotée d'un parc d'éclairage public composé d'environ 3500 points lumineux. La commune a décidé de lancer un SDAL en 2023 lui permettant de définir une politique d'éclairage en fonction des usages et de son environnement. La 1ère phase de travaux s'est déroulée entre novembre 2023 et novembre 2024.

Pour l'année 2025 il est prévu de lancer une 2ème phase de travaux pour un budget de 300 000€ TTC. De ce cadre, une demande de subvention est sollicitée pour un montant de 75 000€ soit 30% du montant HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2025 d'un montant de 75 000€ auprès des services préfectoraux.
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la présente demande de subvention.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20241224-DG_DEL_2024_217-DE
 Date de télétransmission : 24/12/2024
 Date de réception préfecture : 24/12/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Bérandère BAZANTAY



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241224-DG_DEL_2024_217-DE
Date de télétransmission : 24/12/2024
Date de réception préfecture : 24/12/2024